

Nouvelles du vent en Seine-Maritime

Lettre d'information sur la construction du parc éolien de Falfosse & Ramonts
Numéro 3 – Août 2016

ÉDITORIAL

Le parc éolien de Falfosse & Ramonts se concrétise ! Les éoliennes sont arrivées en pièces détachées jusqu'en Seine-Maritime puis, dans un ballet spectaculaire, ces géantes ont été assemblées sur le site. Une quarantaine de scolaires ont d'ailleurs pu assister au levage d'un rotor.

Cette étape délicate s'est bien passée grâce à l'efficacité des équipes de La Compagnie du Vent et d'Enercon. La mise en service du parc éolien est effective depuis fin juillet et les habitants de Canouville et de Ouainville sont à présent des acteurs à part entière de la Transition Energétique.

Le parc éolien de Falfosse & Ramonts produit ainsi depuis quelques semaines ses premiers kilowattheures propres et renouvelables, contribuant ainsi à la réalisation de cette feuille de route nationale en faveur du développement durable.

Cette réalisation a été rendue possible grâce au soutien des élus et des habitants de Canouville et de Ouainville, et de ses environs : c'est avec grand plaisir que nous nous retrouverons autour des éoliennes pour fêter cet événement !

Thierry CONIL
Président



*Vue partielle du parc de Falfosse & Ramonts
©MyDroneService*

**CHANTIER
INTERDIT
AU PUBLIC**

Nous vous rappelons qu'un chantier de construction, du fait des risques existants, est interdit au public. Nous vous demandons de respecter cette interdiction.

**CHANTIER
INTERDIT
AU PUBLIC**

Le projet

Le permis de construire pour le parc éolien de Falfosse & Ramonts a été délivré par le préfet de Seine-Maritime en avril 2010.

Ce parc est composé de 10 éoliennes Enercon E92, d'une puissance unitaire de 2,35 mégawatts, réparties sur les communes de Canouville (5 éoliennes) et de Ouainville (5 éoliennes). Sa production annuelle de près de 60 millions de kilowattheures lui permettra d'alimenter environ 25 000 personnes* en électricité autour des éoliennes, soit l'équivalent de la ville de Grand-Quevilly, et d'éviter l'émission de plus de 40 000 tonnes** de gaz carbonique par an.

Les éoliennes de Falfosse & Ramonts composent le troisième parc éolien de La Compagnie du Vent en Seine-Maritime, après ceux d'Avesnes & Beauvoir et de Manneville, dont les premiers tours de pale sont intervenus en 2011.

La fin du chantier

Les derniers travaux effectués

Après la réalisation des fondations et des renforcements de sol, la pose des câbles électriques, la phase la plus spectaculaire du chantier a été lancée : l'arrivée et le montage des éoliennes.

Les premières livraisons sont intervenues mi-avril. Après les étapes d'assemblage et de préparation au sol des composants, le montage effectif des éoliennes a commencé le 2 mai et pour s'achever le 15 juin. Il n'aura donc fallu que 7 semaines pour ériger les 10 aérogénérateurs ! Un résultat exceptionnel grâce à une météo favorable et à l'organisation sans faille de nos équipes et de celles d'Enercon.

En parallèle du câblage interne des éoliennes, celles-ci ont été raccordées entre elles et aux postes de livraison, et la phase de test électrique des machines a pu commencer.

Les essais électriques et les différents contrôles s'étant montrés satisfaisants, la connexion au réseau électrique national des deux postes de livraison est intervenue le 24 juin pour le premier et le 6 juillet pour le second.



Montage d'une éolienne - Parc de Falfosse & Ramonts
©MyDroneService

L'installation du système de télégestion est en cours de finalisation pour une mise en service prochaine. Ce système permettra aux équipes de La Compagnie du Vent et d'Enercon de suivre en temps réel, depuis leurs bureaux, le fonctionnement des éoliennes et d'intervenir très rapidement en cas de besoin.

Enfin, pour pallier les éventuelles perturbations de réception de la télévision, La Compagnie du Vent a pris contact avec un antenniste local indépendant. Ce dernier a procédé à un état des lieux de la qualité de réception en 26 points autour du parc, villages et lieux-dits, préalablement à la mise en service des éoliennes et avant les premiers tours de pales. Cette étape initiale a révélé que le signal TV, reçu localement depuis les émetteurs de Rouen, Neufchâtel, Le Havre ou Cany-Barville, était souvent peu fiable. Cependant, certains foyers munis d'une antenne râteau orientée vers le parc éolien pourraient constater de nouveaux dysfonctionnements. Afin d'assurer des conditions de réception télévisuelle satisfaisantes après la mise en service du parc éolien, le Maître d'ouvrage s'engage à faire intervenir un antenniste à ses frais dans le cas où son diagnostic conclut à l'impact effectif des éoliennes sur les perturbations. Pour en bénéficier, il suffit de remplir un formulaire disponible en mairie.

La remise en état du site

La remise en état du site démarrera début septembre et concrétisera la fin du chantier. Elle constitue l'un des engagements que La Compagnie du Vent a pris au sein de l'association France Energie Eolienne en signant sa charte déontologique.

Les aménagements nécessaires au chantier seront démantelés ou réduits à leurs dimensions définitives pour permettre l'exploitation du parc. Les pistes d'accès aux éoliennes auront ainsi une emprise finale de 4 mètres. La voirie publique sera réfectionnée là où le passage des engins a pu la détériorer. La terre végétale décapée et séparée des autres déblais sera remise en place, permettant à l'activité agricole de reprendre normalement.



Engins remettant en état le site du parc de Chemin du Bois
Hubert©David Blondin

La remise en état du site comprend également son aménagement avec notamment la création d'un parking afin que les visiteurs garent leur véhicule et accèdent ensuite aux éoliennes à pied.

Depuis le 13 juillet 2016, les cinq premières éoliennes de Canouville sont officiellement en service. La mise en service des cinq éoliennes d'Ouainville a eu lieu le 29 juillet.

* Source RTE 2014 Chauffage inclus-

** Source RTE 2014 - En comparaison avec une centrale au fuel.

Les autres projets et activités de La Compagnie du Vent

Construction du parc éolien de la Voie du Moulin (Seine-Maritime)

Le chantier du parc éolien de la Voie du Moulin (Seine-Maritime) a débuté en mars 2016 et se poursuit sans encombre. Les fondations sont désormais terminées et les aérogénérateurs seront livrés et montés au mois d'août. Situé sur la commune de Mesnil-Raoul, ce projet compte cinq éoliennes pour une puissance totale de 10 mégawatts.

Sa production annuelle de près de 22 000 000 kilowattheures permettra d'alimenter l'équivalent de 9 200 personnes* en électricité propre et renouvelable et évitera l'émission de près de 15 000 tonnes** de CO₂. La mise en service de ce parc éolien est prévue pour novembre 2016.



Simulation visuelle du parc éolien de La Voie du Moulin

Semaine Européenne du Développement Durable et Journée Mondiale de l'énergie éolienne : 150 scolaires sur les parcs éoliens de La Compagnie du Vent

A l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable organisée par le Ministère de l'Ecologie, du développement Durable et de l'Energie, du 30 mai au 5 juin 2016, La Compagnie du Vent a proposé vendredi 3 juin des visites du parc éolien d'Avesnes et Beauvoir (Seine-Maritime).

Les classes du regroupement scolaire de Bezancourt de ont fait le déplacement pour venir découvrir l'énergie éolienne et ses atouts. Près de 60 élèves ont pu bénéficier des explications d'un professionnel de l'éolien.



Visite de collégiens sur le parc éolien du Chemin de Bois Hubert

Aussi, dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Energie Eolienne (Wind Day – 15 juin), La Compagnie du Vent a reçu vendredi 17 juin une centaine de collégiens de la région parisienne sur le parc éolien du Chemin de Bois Hubert, dans l'Oise.

Inauguration du parc éolien de l'Auxerrois (Yonne)

Thierry Conil, Président de La Compagnie du Vent a inauguré le 12 mai 2016 le parc éolien de l'Auxerrois, aux côtés du Préfet de l'Yonne, de la Présidente de Région Bourgogne Franche-Comté et de Gwenaëlle Huet, Directrice France Renouvelables d'ENGIE.



Coupe du ruban sur le parc éolien de l'Auxerrois

Ce parc éolien compte 16 éoliennes pour une puissance totale de 32 mégawatts. Sa production annuelle de l'ordre de 80 000 000 kilowattheures, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 33 300 personnes*, est distribuée sur le réseau et alimente en priorité les consommateurs autour du parc.

La production de cette installation évite l'émission de 53 600 tonnes** de CO₂ par an.

Les éoliennes du parc de l'Auxerrois constituent la première installation de La Compagnie du Vent dans l'Yonne et sa deuxième installation en région Bourgogne.

Poursuite du projet de parc éolien en mer Dieppe Le Tréport (Seine-Maritime/Somme)

Le projet éolien en mer de Dieppe Le Tréport se poursuit. Un ensemble d'études attendues à la fin de la phase de « levée des risques » du projet, 2 ans après son attribution, confirment les prévisions et hypothèses de l'offre soumise à l'Etat en novembre 2013. Le projet poursuit et intensifie également sa démarche de concertation locale. La prochaine grande étape sera celle de l'enquête publique, qui aura lieu après le dépôt des demandes d'autorisation du projet, lequel est prévu au plus tard pour juin 2017.

Ce projet représente 62 éoliennes pour une puissance totale de 496 MW et a été attribué, lors d'un appel d'offres national, au consortium composé d'Engie, EDP Renewables et Neoen Marine, associés à Adwen.

La Compagnie du Vent, développeur historique du projet du Tréport, continue d'être fortement impliquée sur ce projet en participant au sein du groupement à la concertation locale et à l'obtention des différentes autorisations administratives nécessaires. Plus d'informations sur : www.dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr

* Source RTE 2014 Chauffage inclus- ** Source RTE 2014 - En comparaison avec une centrale au fioul
La Compagnie du Vent est une filiale d'ENGIE et de Soper

Le Triade II – Parc d'activités Millénaire II
215, rue Samuel Morse – CS 20756
34967 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél. : 04 99 52 64 70 - Fax : 04 99 52 64 71
E-mail : info@compagnieduvent.com
www.compagnieduvent.com



Pour plus d'information :

www.fee.asso.fr - Le syndicat des énergies renouvelables : France Energie Eolienne

www.ademe.fr - L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

www.amorce.asso.fr - L'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur

www.cler.org - Le Comité de Liaison Energies Renouvelables